



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 72 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteur : M. Edgar Andrés **Molina Linares** (Guatemala)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée :

« Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme ;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne »

et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. Il est rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en cinq parties, sous les cotes [A/72/439](#), [A/72/439/Add.1](#), [A/72/439/Add.2](#), [A/72/439/Add.3](#) et [A/72/439/Add.4](#).



Point 72 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme

Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 117^e, 118^e et 119^e sessions ([A/72/40](#))

Lettre datée du 6 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.3/72/9](#))

Point 72 a)
Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions ([A/72/44](#))

Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions ([A/72/48](#))

Rapport du Comité des droits des personnes handicapées sur les travaux de ses treizième, quatorzième, quinzième et seizième sessions ([A/72/55](#))

Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses onzième et douzième sessions ([A/72/56](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes et des filles handicapées et l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant ([A/72/227](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage ([A/72/229](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture ([A/72/278](#))

Note du Secrétaire général transmettant le dixième rapport annuel du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur leur vingt-neuvième réunion ([A/72/177](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/72/178](#))

Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/72/273](#))

Point 72 b)
Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme ([A/72/132](#))

Rapport du Secrétaire général sur la promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ([A/72/219](#))

Note du Secrétaire général sur le rôle de l'ombudsman, du médiateur et des autres institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme ([A/72/230](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe ([A/72/256](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation ([A/72/260](#))

Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme ([A/72/277](#))

Rapport du Secrétaire général sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ([A/72/280](#))

Rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes conventionnels des droits de l'homme ([A/72/284](#))

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la diversité culturelle ([A/72/289](#))

Rapport du Secrétaire général sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ([A/72/290](#))

Rapport du Secrétaire général sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ([A/72/316](#))

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et l'importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité ([A/72/351](#))

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction ([A/72/381](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale ([A/72/518](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits fondamentaux à l'eau potable et à l'assainissement ([A/72/127](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte ([A/72/128](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme ([A/72/131](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées concernant la santé et les droits des filles et des jeunes femmes handicapées en matière de sexualité et de procréation ([A/72/133](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ([A/72/135](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ([A/72/137](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences (A/72/139)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats (A/72/140)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (A/72/153)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels (A/72/155)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (A/72/162)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport conjoint de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, et de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (A/72/164)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités (A/72/165)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (A/72/170)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (A/72/171)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (A/72/172)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (A/72/173)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable (A/72/187)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (A/72/188)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (A/72/202)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (A/72/335)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (A/72/350)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction (A/72/365)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (A/72/502)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme (A/72/370)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition (A/72/523)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée (A/72/540)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation (A/72/496)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (A/72/495)

Note du Secrétariat sur le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement (A/72/163)

Note du Secrétariat sur le rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (A/72/201)

Point 72 c)

Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/72/279)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/72/562)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/72/556)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/72/322 et A/72/322/Corr.1)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/72/382)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (A/72/394)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus (A/72/493)

Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête internationale au Burundi du Conseil des droits de l'homme (A/72/281)

Note du Secrétariat sur la situation relative aux droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) (A/72/498)

Lettre datée du 20 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/580-S/2017/798)

Lettre datée du 20 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/581-S/2017/799](#))

Lettre datée du 20 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/582-S/2017/800](#))

Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/583-S-2017/816](#))

Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/584-S-2017/817](#))

Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/585-S-2017/818](#))

Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/586-S-2017/819](#))

Lettre datée du 9 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/587-S/2017/852](#))

Lettre datée du 10 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.3/72/11](#))

Lettre datée du 12 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/588-S/2017/873](#))

Lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.3/72/14](#))

Lettre datée du 23 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.3/72/16](#))

Lettre datée du 8 novembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/594-S/2017/947](#))

Point 72 d)

Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Note du Secrétariat sur le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ([A/72/36](#))

II. Examen de projets de résolution et de décision

A. Projet de résolution A/C.3/72/L.36/Rev.1

4. À sa 48^e séance, le 16 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Journée internationale des langues des signes » ([A/C.3/72/L.36/Rev1](#)), qui remplaçait le projet de résolution [A/C.3/72/L.36](#) et avait

été déposé par les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Belize, Brésil, Chili, El Salvador, Guatemala, Israël, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Maurice, Panama, Sri Lanka, Togo et Venezuela (République bolivarienne du). Par la suite, les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Maldives, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

5. À la même séance, le représentant d'Antigua-et-Barbuda a fait une déclaration.
6. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.3/72/L.36/Rev.1](#) (voir par. 9).
7. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

B. Projet de décision proposé par le Président

8. À sa 53^e séance, le 21 novembre, sur proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des documents examinés au titre de la question intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme » (voir par. 10).

III. Recommandations de la Troisième Commission

9. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Journée internationale des langues des signes

L'Assemblée générale,

Considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

Considérant également que le multilinguisme est pour l'Organisation des Nations Unies un moyen de promouvoir, de protéger et de préserver la diversité des langues et des cultures du monde, ainsi que d'améliorer l'efficacité, les résultats et la transparence de ses activités,

Réaffirmant ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales, et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires, en particulier les paragraphes 1 à 10 de l'annexe sur les critères applicables pour la proclamation d'années internationales, et les paragraphes 13 et 14, dans lesquels il est précisé qu'une année ou une journée internationale ne doit pas être proclamée avant que les arrangements de base nécessaires à son organisation et à son financement aient été pris,

Rappelant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹,

Rappelant également la Convention relative aux droits des personnes handicapées², qui affirme l'égalité entre les langues des signes et les langues parlées, et que les États parties à la Convention s'engagent à reconnaître, à accepter et à faciliter le recours à la langue des signes,

Rappelant en outre ses résolutions 2 (I) du 1^{er} février 1946, 2480 B (XXIII) du 21 décembre 1968, 42/207 C du 11 décembre 1987, 47/135 du 18 décembre 1992 et 50/11 du 2 novembre 1995 ainsi que ses résolutions ultérieures relatives au multilinguisme, y compris les résolutions 67/292 du 24 juillet 2013, 68/307 du 10 septembre 2014, 69/96 A et B du 5 décembre 2014, 69/250 du 29 décembre 2014, 69/324 du 11 septembre 2015, 71/101 A et B du 6 décembre 2016, 71/262 et 71/263 du 23 décembre 2016, 71/288 du 24 mai 2017, 71/314 du 19 juillet 2017 et 71/328 du 11 septembre 2017,

Affirmant qu'il est indispensable de garantir et de promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales liées au langage pour que les personnes sourdes puissent pleinement jouir de leurs droits fondamentaux,

Consciente que les langues des signes sont des langues naturelles à part entière, structurellement distinctes de langues parlées aux côtés desquelles elles coexistent et que toute activité auprès des communautés de personnes sourdes doit tenir compte du principe « rien sur nous sans nous » et s'y conformer,

Rappelant qu'il est essentiel à la croissance et au développement de la personne sourde que celle-ci ait accès le plus tôt possible aux langues des signes et à des services, y compris une éducation de qualité, dans ces langues, et qu'il s'agit là d'une condition

¹ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

² Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2515, n° 44910.

indispensable à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international,

Sachant qu'il importe de préserver les langues des signes en tant qu'éléments de la diversité linguistique et culturelle,

1. *Proclame* le 23 septembre Journée internationale des langues des signes, qui sera célébrée chaque année à compter de 2018, afin de mieux sensibiliser à l'importance des langues des signes pour la pleine réalisation des droits fondamentaux des personnes sourdes ;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes compétents du système des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à observer comme il se doit la Journée internationale des langues des signes, afin de sensibiliser l'opinion publique à celles-ci ;

3. *Encourage* les États Membres à prendre des mesures pour sensibiliser l'ensemble des composantes de la société aux langues des signes ;

4. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres et organismes des Nations Unies ;

5. *Souligne* que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution concernant la Journée internationale des langues des signes devraient être financées au moyen de contributions volontaires.

10. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme »

L'Assemblée générale prend note des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Point 72 :

a) Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 117^e, 118^e et 119^e sessions¹.

Point 72 a) :

a) Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions² ;

b) Rapport du Comité des droits des personnes handicapées³ sur les travaux de ses treizième, quatorzième, quinzième et seizième sessions ;

c) Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses onzième et douzième sessions⁴ ;

d) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁵ ;

e) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture⁶ ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le dixième rapport annuel du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁷ ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme⁸ sur leur vingt-neuvième réunion ;

h) Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁹.

Point 72 b) :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte¹⁰ ;

¹ A/72/40.

² A/72/44.

³ A/72/55.

⁴ A/72/56.

⁵ A/72/229.

⁶ A/72/278.

⁷ A/72/168.

⁸ A/72/177.

⁹ A/72/273.

¹⁰ A/72/128.

- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme¹¹ ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association¹² ;
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible¹³ ;
- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences¹⁴ ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats¹⁵ ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels¹⁶ ;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels¹⁷ ;
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises¹⁸ ;
- j) Note du Secrétariat sur le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement¹⁹ ;
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport conjoint de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, et de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants²⁰ ;
- l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale²¹ ;
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre²² ;
- n) Note du Secrétariat sur le rapport du Secrétaire général sur le droit au développement²³ ;

¹¹ [A/72/131](#).

¹² [A/72/135](#).

¹³ [A/72/137](#).

¹⁴ [A/72/139](#).

¹⁵ [A/72/140](#).

¹⁶ [A/72/153](#).

¹⁷ [A/72/155](#).

¹⁸ [A/72/162](#).

¹⁹ [A/72/163](#).

²⁰ [A/72/164](#).

²¹ [A/72/171](#).

²² [A/72/172](#).

²³ [A/72/201](#).

- o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays²⁴ ;
- p) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires²⁵ ;
- q) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression²⁶ ;
- r) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme²⁷ ;
- s) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste²⁸ ;
- t) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation²⁹ ;
- u) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté³⁰ ;
- v) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition³¹ ;
- w) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée³².

Point 72 c) :

- a) Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête internationale au Burundi³³ ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus³⁴ ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967³⁵.

Point 72 d) :

Note du Secrétariat sur le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme³⁶.

²⁴ [A/72/202](#).

²⁵ [A/72/335](#).

²⁶ [A/72/350](#).

²⁷ [A/72/370](#).

²⁸ [A/72/495](#).

²⁹ [A/72/496](#).

³⁰ [A/72/502](#).

³¹ [A/72/523](#).

³² [A/72/540](#).

³³ [A/72/281](#).

³⁴ [A/72/493](#).

³⁵ [A/72/556](#).

³⁶ [A/72/36](#).